



Contournement  
Ouest  
Montpellier

UNE NOUVELLE CONNEXION  
POUR DES TRAJETS SIMPLIFIÉS

## Une route en harmonie avec son environnement



Les berges de la Mosson constituent une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.

### Le respect du cycle de l'eau

Le Contournement Ouest de Montpellier traverse une zone inondable formée par le lit de la Mosson et celui de son affluent le Rieu Coulon. Le projet prévoit une transparence hydraulique, permettant de ne pas perturber les écoulements existants et ne pas aggraver le risque d'inondation.

Ce dispositif, encadré par la réglementation en vigueur, est voué à mettre la voie hors d'eau, y compris dans l'hypothèse d'une crue centennale.

Parallèlement, de nombreux bassins d'orages seront aménagés ou remis aux normes, vers lesquels transiteront les eaux de ruissellement de la plate-forme et des bretelles.

### Une requalification environnementale, côté eau

L'effet positif du projet est particulièrement significatif en matière de préservation des cours d'eau et des nappes phréatiques : reprise du réseau d'assainissement, création de bassins de confinement des pollutions accidentelles, traitement des eaux avant rejet en milieu naturel... Autant de mesures qui viendront protéger le périmètre rapproché des captages en eau potable et requalifier un dispositif aujourd'hui imparfait.

Par ailleurs, l'aménagement écologique des bassins de traitement et de rétention d'eau rend possible la vie des amphibiens et de la microfaune, contribuant au maintien d'une biodiversité déjà riche et qui vaut aux berges de la Mosson d'être classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

## Les protections phoniques

L'aménagement du Contournement Ouest de Montpellier, bien qu'il soit un aménagement sur place, induit des modifications de niveaux sonores.

Les protections réglementaires seront donc mises en place selon les données des mesures de bruits.

L'objectif pour l'habitat riverain est :

- ▶ niveau de bruit diurne (6h-22h) LAeq<= 60 dB(A)
- ▶ niveau de bruit nocturne (22h-6h) LAeq<= 55 dB(A)

Les protections sonores seront principalement réalisées par isolation à la source (écrans au plus près des chaussées) et par la diminution des bruits émis grâce à des revêtements absorbants permettant des gains de 3 à 4 dB.

**La palette de protections variera en fonction du contexte. Elle contribuera à mettre en valeur la diversité paysagère du lieu.**

---

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Direction Transports  
520, allée Henri II de Montmorency  
CS 69007  
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00  
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-montpellier.fr/objectifs-du-contournement-ouest-de-montpellier/une-route-en-ha>